

DROGUE SOUS FORME DE CRISTAL OU " MORCEAUX DE VERRE "

Par Profil supprimé Postée le 14/09/2013 10:47

Aidez moi: ma compagne m'a quitté il y a quelques semaines, en m'avouant qu'elle prenait, depuis quelques semaines, un "produit" qui enlève toute fatigue, qui provoque "la bonne humeur"...et surtout dont on oublie quasiment tout après: elle m'a avoué des relations sexuelles sans protection (c'est à peu près tout ce dont elle se souvient), qu'elle "avait besoin" de ce produit (cela se présente sous forme de petits "cristaux" transparents, comme du verre pilé, dans lequel on pose une cigarette allumée....au contact de la cigarette, le produit se "gélifie", puis on fume....voilà: je suis atterré, elle qui a tjrs été quelqu'un de "droit"...le pire est qu'elle nie tout car ne se rappelle pas (ou ne veut pas se rappeler ?) de ce qu'elle a fait durant l'effet du produit...j'ai averti le médecin de famille, les gendarmes et même le procureur de la république....afin "de la sauver"...et visiblement: tout le monde s'en fiche:(je cite): tant que la "victime" ne demande pas secours, on ne peut pas intervenir: aidez moi svp...la "cerise" sur le gâteau est qu'elle m'a quittépour aller habiter chez "son fournisseur", qui est un collègue de taff (maison de retraite) et qui "fournirait également d'autres collègues"...féminines, évidemment, puisqu'au lieu de faire payer "le produit", il se fait "régler" en nature, ce que m'a avoué mon ex...je ne sais quoi faire: aidez moi...je n'en dors plus....en l'espace d'un mois ou deux, ce n'est plus la même !!!!!

Mise en ligne le 16/09/2013

Bonjour,

Nous vous avons déjà répondu à votre précédente question qui était similaire. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas pu consulter cette réponse, nous faisons parvenir à nouveau ci-dessous.

La description du produit que votre ex compagne a consommé ne permet pas d'identifier une drogue en particulier. Nous comprenons le fait qui vous inquiète, toutefois, quelle que soit cette drogue, cela n'indique en rien qu'elle en prendrait de manière automatiquement problématique et que les usagers peuvent en effet consommer de manière occasionnelle et "festive" sans que cela soit forcément révélateur d'un problème.

Vous en êtes "malade", voir un proche qui semble aller mal et qui nie tout n'est pas chose facile à supporter. Ni vous ni personne ne pouvez l'empêcher de faire certains choix de vie ou de relations. Vous pourriez éventuellement l'aider à trouver une solution à ce problème s'il en est capable. Ainsi, si votre relation avec elle le permet et qu'une certaine qualité de dialogue est possible, peut-être pouvez-vous tenter de parler de cet épisode puisque cela semble compliqué, mais plutôt d'une éventuelle souffrance qu'elle pourrait vivre en ce moment, et ainsi voir avec elle comment l'aider.

Face à toute la souffrance que cela génère pour vous, il peut être aidant d'en parler et d'être soutenu. Vous pouvez pour cela nous contacter de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe).

Cordialement.